Pour diffusion immédiate : 28/08/2026 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL ACCORDE LA CLÉMENCE À SIX PERSONNES

Elle continue ainsi d'honorer son engagement d'accorder la clémence de façon continue

Cette démarche s'appuie sur les mesures prises par la gouverneure pour réformer le processus de clémence, notamment la convocation d'un comité consultatif d'experts impartiaux, l'affectation de ressources humaines supplémentaires et l'amélioration de la communication avec les demandeurs

Depuis son entrée en fonction, la gouverneure Hochul a accordé au total 145 mesures de clémence

La gouverneure Kathy Hochul a accordé aujourd'hui la clémence à six personnes sous la forme d'une grâce. Cette action récompense les personnes qui ont fait preuve de remords, ont montré qu'elles s'étaient réhabilitées et ont démontré leur engagement à s'améliorer ainsi qu'à améliorer leur communauté. Après avoir mis en œuvre des réformes procédurales visant à renforcer le processus d'octroi de la clémence, la gouverneure Hochul a accordé au total 145 mesures de clémence depuis son entrée en fonction, dont 125 grâces et 20 commutations de peine.

La gouverneure Hochul a déclaré : « En tant que gouverneure, je reste déterminée à réformer le processus d'octroi de la clémence et à veiller à ce que chaque demande fasse l'objet d'un examen approfondi et que les personnes concernées soient informées en temps utile de l'état d'avancement de leur dossier. Aujourd'hui, j'accorde la clémence à six personnes qui ont démontré des changements positifs dans leur vie et qui s'engagent à contribuer à l'amélioration de leur communauté. Grâce à leur réinsertion, elles ont mérité cette seconde chance et peuvent désormais envisager à nouveau leur avenir. »

Le Bureau de la gouverneure a pris un certain nombre de mesures pour améliorer la transparence et la communication dans le processus de clémence. Le Bureau exécutif de la clémence (Executive Clemency Bureau) a mis en place une politique consistant à

envoyer régulièrement des lettres aux personnes ayant déposé une demande de clémence, afin de les informer de l'état d'avancement de leur dossier et de leur indiquer comment soumettre des informations complémentaires à l'appui de leur demande. Le Bureau de la gouverneure a également mis en ligne une plateforme en ligne mise à jour pour aider les candidats à la clémence à remplir leur demande. Cette plateforme comprend des modèles de formulaires de demande de clémence afin de mieux guider les candidats potentiels quant aux informations à fournir lors de leur demande.

La gouverneure a également convoqué un Comité consultatif sur la clémence (Clemency Advisory Panel) composé d'experts impartiaux afin de l'aider à formuler des avis sur les demandes de clémence. À la suite des recommandations du Comité consultatif sur la clémence, la gouverneure Hochul accorde la clémence sous la forme d'une grâce à six personnes.

Grâces

Les personnes graciées aujourd'hui n'ont commis aucune infraction depuis de nombreuses années et ont apporté une contribution positive à leur communauté. Toutes les personnes ayant bénéficié d'une mesure de grâce continuent de subir les conséquences négatives de leur(s) condamnation(s) pénale(s) malgré le fait qu'elles aient purgé leur(s) peine(s) de façon concluante il y a de nombreuses années. Les grâces accordées par la gouverneure contribueront à alléger ces fardeaux.

Sae Joon Park, 57 ans, a été reconnu coupable de soustraction à la justice au deuxième degré en 2009 et de possession criminelle d'une substance réglementée au troisième degré en 2007.

Kile Jackson, 54 ans, a été reconnu coupable en 1992 de tentative de possession illégale d'une substance réglementée au troisième degré.

Angela Walder-Tuckett, 62 ans, a été reconnue coupable de possession illégale d'une substance réglementée au cinquième degré en 1989.

Heriberto Atiles, 61 ans, a été reconnu coupable en 1986 de possession illégale, au troisième degré, d'une arme à feu chargée.

Keisy Guerrero Mariano, 38 ans, a été reconnue coupable de voies de fait au deuxième degré en 2015.

Paul Koopman, 62 ans, a été reconnu coupable de conduite en état d'ivresse en 1995.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER

Pour vous désabonner de cette liste de diffusion et ne plus recevoir ses courriels, envoyez un e-mail à press.release+unsubscribe@exec.ny.gov.